JIB | JOURNÉES DE L'INNOVATION EN BIOLOGIE

DOSSIER DE PARTENARIAT

21-22 NOVEMBRE 2019

LA BIOLOGIE AU SERVICE
DU PROGRÈS MÉDICAL

PALAIS DES CONGRÈS
DE PARIS - FRANCE

WWW.JIB-INNOVATION.COM

SOMMAIRE

- Édito 2
- Retour sur les JIB 2018 4
- Les comités 6
- A propos des JIB 7
- Dates importantes 8
- Catégories de partenariat 9
- Exposition 10
- Village des innovations 11
- Ateliers & sessions 12
- Agoratech 13
- Valoriser vos prises de parole 14
- Hospitality suite 15
- Digitaliser votre présence 16
- Optimiser votre visibilité 17
- Créer du contenu 19
- Dîner du congrès 20
- Les trophées de biologie médicale 21
- Conditions générales de vente 22

RENDEZ-VOUS

Twitter : @JIB_Innovation
Linkedin et YouTube :
JIB Journées de l'innovation
en biologie

ORGANISATION & PARTENARAIT

OVERCOME
13-15 rue des sablons - 75116 Paris
Tél. : +33 (0)1 40 80 97 97
@ : jib@overcome.fr

www.jib-innovation.com

ÉDITO

Nous sommes biologistes médicaux,
nous sommes les JIB 2019 !

Les JIB sont le rendez-vous de tout l'écosystème de la biologie médicale et de tous ceux qui la composent en France. Le succès de la nouvelle formule initiée en 2018 l'a confirmé, en imposant également les JIB comme la vitrine de l'innovation en biologie médicale. Grâce à votre engagement et à votre investissement, nous allons construire ensemble une édition 2019 toujours plus dynamique et riche d'échanges. Les 21 et 22 novembre 2019 au Palais des Congrès de Paris, Porte-Maillot, les JIB sont à vous, sont à nous !

Les Journées de l'innovation en biologie (JIB) s'imposent dorénavant comme le lieu où ce qui s'imagine se réalise, où les visions se confrontent et s'enrichissent, où ce qui est nécessaire est rendu possible. Biologistes médicaux praticiens, décideurs de la profession, leaders hospitaliers et libéraux, entreprises visionnaires, industriels innovants… Tous viennent créer la biologie médicale de demain et construire l'avenir des biologistes médicaux.

Nous travaillons activement avec nos partenaires (plus de 70) à la programmation des conférences scientifiques et professionnelles ainsi que sur un plan du Salon pour favoriser les échanges et la convivialité des 3 500 participants au Palais des congrès de Paris, Porte Maillot. Nous renforçons également la dynamique « innovation » des JIB en créant un véritable village dédié, le « Village innovations ».

L'ADN des JIB 2019 reste fortement marqué par la recherche médicale, les innovations technologiques et organisationnelles, les évolutions et enjeux en biologie médicale pour nourrir la réflexion et co-construire l'avenir. Avec une conviction : les profonds changements de notre système de santé présentent incontestablement des risques pour les biologistes médicaux et leurs partenaires. Mais ils offrent aussi une formidable opportunité de repositionner la profession, ainsi que la place de la biologie médicale dans la prise en charge des patients. Nous concevons ces JIB avec cet esprit : lucidité des constats et analyses, enthousiasme et confiance pour inventer notre avenir.
Cette année, le déploiement du plan gouvernemental Ma Santé 2022 nous donne la possibilité de promouvoir cette biologie de demain et d'installer le biologiste médical au cœur des prises en charge et de l'équipe de soin. Les JIB montreront une fois de plus le rôle majeur des biologistes médicaux dans la prise en charge de proximité, la prévention, le dépistage, la médecine personnalisée et la pertinence des soins.

Dans ce contexte, les JIB 2019 s'annoncent encore plus passionnantes. Dans un esprit collaboratif et ouvert, nous vous informerons des sujets qui seront traités et des experts qui seront présents. Ce congrès est le vôtre. Nous sommes donc à votre écoute pour enrichir ce rendez-vous des innovations et idées que vous souhaiteriez partager avec nous.

François Blanchecotte
Président des Journées de l'innovation en biologie

LA PARTICIPATION

3 492 participants

PROFIL DES BIOLOGISTES PRÉSENTS

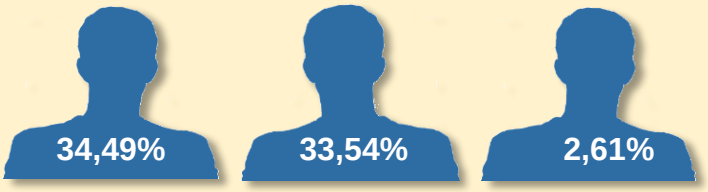

HOSPITALIERS | LIBÉRAUX | MIXTE

PROVENANCE DES PARTICIPANTS

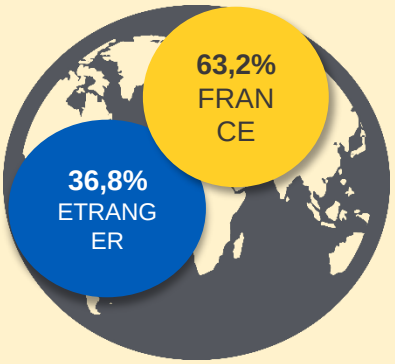

PAR RÉGIONS DE FRANCE

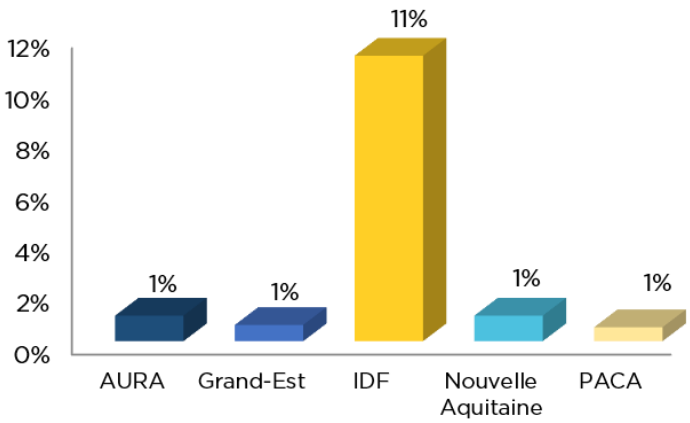

PAR PAYS DU MAGHREB

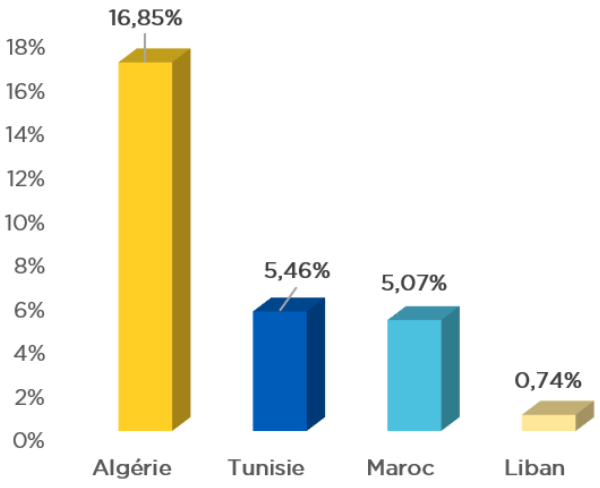

LE PROGRAMME SCIENTIFIQUE

3 PARCOURS INNOVATION

- Scientifique
- Technique
- Organisationnel

164 INTERVENANTS

- Institutionnels
- Associations de patients
- Biologistes hospitaliers & libéraux

69 HEURES DE FORMATION

- 44 conférences
- 13 pitchs innovation
- 9 ateliers partenaires

116 POSTERS SOUMIS

- 71 posters affichés
- 51 en recherche
- 20 en retour d'expérience

LES PARTENAIRES

02. Les comités

COMITÉ SCIENTIFIQUE FRANÇAIS

PRÉSIDENTE
Pr Virginie Ferré, Nantes

MEMBRES
- Pr Laurence Camoin-Jau, Marseille
- Dr Jean Canarelli, Ajaccio
- Pr Marc Delpech, Paris
- Dr Henri-Pierre Doermann, Bergerac
- Pr Claude Dreux, Paris
- Dr Jean-Marc Dubertrand, Mandelieu la Napoule
- Dr Mickaël Fortun, Saint-Denis
- M. Philippe Gesnouin, Paris
- Dr Morgane Moulis, Amiens
- Dr Clément Pontoizeau, Paris
- Pr Hervé Puy, Paris

COMITÉ SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL

PRÉSIDENTE
Pr Mariam Klouche, Allemagne

MEMBRES
- Dr Abdelhalim Chachou, Algérie
- Dr Jef Jonckheere, Belgique
- Dr Alexander Haliassos, Grèce
- Dr Corrado Marino, Italie
- Dr Christian Haddad,Liban
- Dr Layachi Chabraoui, Maroc
- Dr Youssef Idrissi Kaitouni, Maroc
- Dr Abdellatif Lodghiri, Maroc
- Dr Jorge Nunes Oliveira, Portugal
- Dr Camelia Grigore, Roumanie
- Pr Ben Messaoud Taieb, Tunisie

03. À propos des JIB

UN CONGRÈS TOURNÉ VERS L'INNOVATION ET LA QUALITÉ DES PRISES EN CHARGE

Quelles sont les innovations scientifiques et techniques en préparation en France et à l'international ?

- Où en est la recherche en biologie médicale ?
- Que préparent les acteurs du DIV pour la biologie médicale de demain ?
- Quel sera le rôle des biologistes médicaux face au développement des TROD, des autotests et de la biologie délocalisée ?
- Quels sont les modèles pertinents d'organisation des laboratoires de demain ?

Comment les laboratoires de biologie médicale participent-ils à l'amélioration de la prise en charge des patients ?

- Quel sera le rôle de la biologie médicale dans la médecine personnalisée ?
- Quelle relation entre les biologistes médicaux et leurs patients ?
- Comment les biologistes peuvent-ils optimiser les démarches de dépistage ?

LES JIB, LE RENDEZ-VOUS INNOVATION DE TOUS LES BIOLOGISTES MÉDICAUX

Les nouvelles Journées de l'innovation en biologie (JIB) sont le rendez-vous privilégié où se rencontrent tous les acteurs de la biologie.

Clés de l'innovation et de la réussite de la mutation du secteur, les interactions constructives entre les biologistes médicaux privés et publics avec l'ensemble des acteurs scientifiques et économiques du secteur ont été placées au cœur de la démarche.

La composition du Comité scientifique français et du Comité scientifique francophone et international est la meilleure preuve de cette démarche résolument tournée vers la réussite de tous.

04. Dates importantes

FÉVRIER 2019

- **Envoi du dossier de partenariat et début de l'attribution des stands**
- Ouverture des inscriptions en ligne
- Ouverture de l'inscription aux Trophées de biologie médicale

AVRIL 2019

- Ouverture de la soumission en ligne des résumés sur www.jib-innovation.com
- Présentation du programme préliminaire V1

JUIN 2019

- Changement du tarif inscription
- **Envoi du guide technique aux partenaires**
- **30 JUIN : envoi du programme préliminaire des ateliers, démonstrations produits ou symposia organisés par les partenaires**

JUILLET 2019

- Présentation du programme préliminaire V2

OCTOBRE 2019

- Clôture de la soumission des abstracts
- Notification des communications acceptées
- Présentation du programme final
- Clôture de la soumission des trophées

NOVEMBRE 2019

- **1er NOVEMBRE : Deadline finale d'envoi des contenus des sessions, ateliers et de démonstrations de matériel par les firmes**
- 21-22 NOVEMBRE 2019 : 62e Journées d'innovation en biologie
  Montage de l'exposition : 20 novembre 2019 (jour + nuit)
  Démontage de l'exposition : 22 novembre à partir de 18h
  Ouverture au public :
  21 novembre de 8h à 19h30
  22 novembre de 8h à 17h30

FRAIS DE DOSSIER OBLIGATOIRES POUR TOUS LES EXPOSANTS
250€ HT comprenant :

- Assurances selon les conditions d'annulation
- Les frais de gestion du dossier

05. Catégories de partenariat

Vos investissements détermineront la catégorie de partenariat à laquelle vous aurez accès. Afin de connaître votre catégorie de partenariat, vous pouvez vous référer au tableau ci-dessous :

PARTENAIRE DIAMANT	**150 000 € HT**
PARTENAIRE PLATINE	**100 000 € HT**
PARTENAIRE OR	**70 000 € HT**
PARTENAIRE ARGENT	**50 000 € HT**
PARTENAIRE BRONZE	**40 000 € HT**

06. Exposition

Deadline réservation de stand : 1er juin 2019
Réservation d'une surface minimum de 9 m².

STAND NU - 580 € HT/m²

STAND EQUIPÉ - 855 € HT/m²

LES PRESTATIONS FOURNIES PAR TYPE DE STAND :

- Traçage au sol du stand
- La valorisation de votre nom sur tous les supports de communication des JIB 2019
- Le gardiennage des zones publiques de l'exposition à l'exclusion des surfaces des stands qui restent sous la responsabilité des exposants
- Montage /démontage du matériel
- Les structures et les cloisons
- La moquette aiguilletée au sol
- Le boitier électrique de 3kw
- Un rail de 3 spots
- Une enseigne au nom du partenaire
- Le nettoyage journalier du stand
- Votre nom sur l'ensemble des supports d'exposition
- 1 comptoir, 1 chaise haute, 1 table, 2 chaises et 1 présentoir

COMMANDES ADDITIONNELLES :

Toute autre installation (puissance électrique supplémentaire, connexion internet, mobilier supplémentaire, traiteur, hôtesses,…) est à la charge de l'exposant.

Lecteur de badge	450 € HT
Lunch box exposant	18 € HT

DOTATION BADGES EXPOSANTS

9 à 18m²	19 à 40m²	41 à 60m²	61 à 80m²	+80m²
4 badges	12 badges	20 badges	25 badges	30 badges

Badge exposant additionnel – 150 € HT /badge

Modalités de règlement

Une facture sera adressée à réception du bon de commande accompagnée du numéro de commande de votre société.
Seul le règlement de cette facture confirmera votre réservation.

07. Village des innovations

Deadline réservation de stand : 1er octobre 2019

STAND START-UP – 2 000 € HT

Dédié aux nouvelles sociétés (moins de 3 ans d'existence) ayant levé moins de 700 000 € de fonds. L'objectif est de permettre à tous les acteurs de la santé (professionnels de santé, industriels, patients) de s'approprier les nouvelles technologies et d'explorer les voies d'avenir.

Ce stand de 6m² comprend :

- Un panneau de fond
- Un plot informatique
- Deux tabourets
- Un présentoir à documents
- Une connexion internet WIFi
- Logo sur la page start-ups du site internet + programme
- Moquette aiguilletée
- 1 enseigne drapeau de ht. 400mm x 500mm
- 1 spot/3m²
- 1 coffret électrique de 3KW à partager avec une autre start-up

Non compris dans l'offre : internet filaire, multiprises et rallonges électriques

PITCH INNOVATION – 500 € HT

Vous avez la possibilité de présenter vos produits au travers d'un pitch innovation de 15 minutes, qui se tient dans l'espace Agoratech.
Les conditions de participations sont listées page 13.

08. Ateliers et sessions

Deadline réservation d'une session : 1er juin 2019
Chaque partenaire devra prendre en charge ses intervenants

ATELIER — 6 000 € HT

Atelier de 45 minutes dans une salle de 100 places comprenant la présentation du programme sur les outils de communication du congrès (programme, site internet).

Jeudi 21.11.19	10h15 11h00	11h30 12h15	12h15 13h00	14h15 15h00	15h00 15h45	16h15 17h00	17h15 18h00
Vendredi 22.11.19	9h15 10h00	10h00 10h45	11h15 12h00	12h00 12h45	14h15 15h00	15h00 15h45	16h30 17h15

PARRAINAGE D'UNE SESSION DU PROGRAMME — 8 000 € HT

Possibilité aux partenaires de soutenir financièrement la construction de sessions scientifiques élaborées par le comité scientifique du congrès.
Ce soutien sera visible dans les supports du programme. *Mention « avec le soutien institutionnel de …+ logo sponsor ».*

SYMPOSIUM — 18 000 € HT

Conférence scientifique d'1h15 sur un sujet de votre choix.
Les paniers repas sont fournis par l'organisateur et seront distribués aux participants à l'entrée de la salle avant le début de la session.

	SALLE PASSY	SALLE 152	SALLE 153
Jeudi 21.11.19	13h00 14h15	13h00 14h15	13h00 14h15
Vendredi 22.11.19	13h00 14h15	13h00 14h15	13h00 14h15

30 JUIN 2019 - Deadline transmission du programme préliminaire :
titre, les noms des modérateurs et orateurs

1er NOVEMBRE 2019 - Deadline transmission du programme final :
titre, les noms des modérateurs et intervenants (noms, prénoms, villes) et résumé de 10 lignes de la session.

Équipement de la salle d'atelier :

- 1 écran
- 1 pupitre avec micro et ordinateur
- 2 micros sur pied dans les allées
- 1 table pour vos orateurs / modérateurs
- 1 hôtesse salle à disposition
- L'annonce détaillée de votre atelier sur les outils de communication des JIB

09. Agoratech

Deadline réservation d'une session : 1er octobre 2019

Espace de conférence situé au cœur de l'exposition pouvant accueillir 40 personnes.

PITCH INNOVATION OU
DÉMONSTRATION PRODUIT - 30 minutes **6 000 € HT**

Chaque atelier technique doit être composé d'une partie innovation.

Le programme des sessions est libre : présentation d'un produit ou d'un service innovant, discussion interactive mais doit être élaboré impérativement en collaboration avec un responsable scientifique.
Le matériel présenté doit impérativement être fournis par le partenaire organisant la session.
Ce tarif comprend les prestations suivantes à l'exclusion de toute autre :

- la labellisation de l'espace avec votre logo pour votre session ;
- la sonorisation et l'équipement audio-visuel de base ;
- la mise à disposition d'une hôtesse ;
- l'annonce et le programme de votre démonstration sur les outils de communication des JIB.

Jeudi 21.11.19	10h15 10h45	10h45 11h15	11h15 11h45	11h45 12h15	14h15 14h45	14h45 15h15	15h15 15h45	15h45 16h15
Vendredi 22.11.19	10h15 10h45	10h45 11h15	11h15 11h45	11h45 12h15	14h15 14h45	14h45 15h15	15h15 15h45	15h45 16h15

30 JUIN 2019 - Deadline transmission du programme préliminaire :
titre, les noms des modérateurs et orateurs

1er NOVEMBRE 2019 - Deadline transmission du programme final :
titre, les noms des modérateurs et intervenants (noms, prénoms, villes) et résumé de 10 lignes de la session.

Équipement de l'Agoratech:

- Multi-écran de retransmission
- 1 pupitre avec micro et ordinateur
- 1 mange debout
- 1 hôtesse salle à disposition
- L'annonce détaillée de votre pitch sur les outils de communication des JIB

10. Valoriser vos prises de parole

AVANT LES JIB

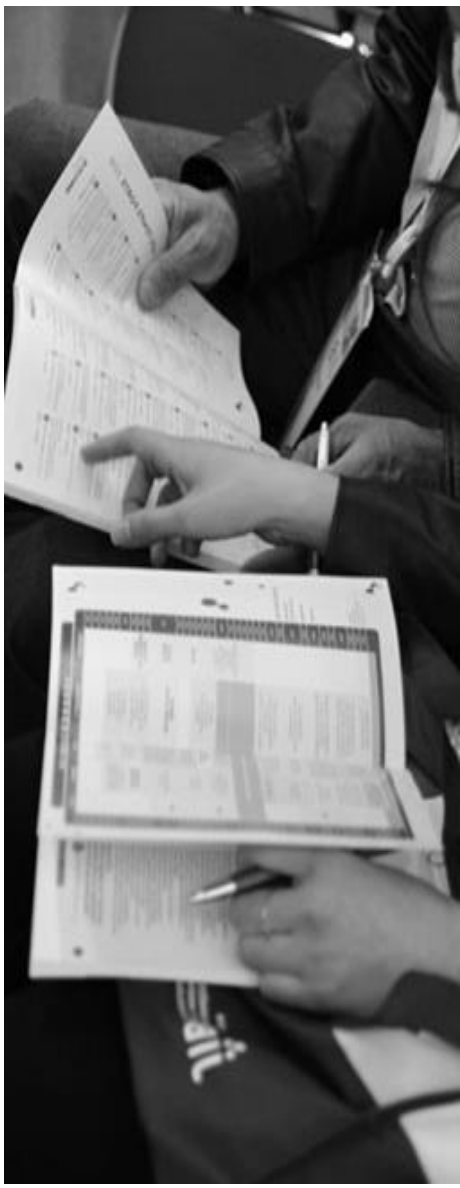

INVITER LES PARTICIPANTS À VENIR À VOTRE SESSION 2 500 € HT

Envoyer une e-invitation, à tous les congressistes pré-enregistrés aux JIB pour annoncer votre intervention. (Base de données ciblée des pré-inscrits au congrès : 2500 contacts environ, 1 mois avant).

ANNONCE DE VOTRE SESSSION SUR LE SITE DU CONGRÈS 1 500 € HT

Bannière publicitaire sur la page de présentation des symposia, ateliers et pitch innovation de partenaires.
Mise en ligne de la bannière de la date de réception jusqu'à fin novembre 2019.

PENDANT LES JIB

SONDAGE DURANT VOTRE SESSION 2 500 € HT

L'application du congrès permet de réaliser des séances interactives : vote ou poser des questions lors de la conférence. Inclus dans la prestation :

- Couverture Wifi dans la salle et ordinateur dédié
- Paramétrage dans le back office de votre sondage
- Formation du modérateur et assistance technique
- 1 push pour annoncer votre session en mode interactif et statistiques de participation post-session

APRÈS LES JIB

RÉALISER UNE VIDEO DE VOTRE CONFÉRENCE 5 000 € HT
RÉALISER UNE INTERVIEW SCIENTIFIQUE DE VOTRE EXPERT 2 000 € HT

- Captation vidéo de votre session, enregistrement et habillage graphique et sonore à la charte des JIB
- 1 plan serré orateur + 1 plan large sur la présentation PPT
- Mise en ligne sur le site des JIB en différé
- Remise d'un fichier vidéo HD MP4

11. Hospitality Suite

Deadline réservation : 1er juin 2019

Vous profitez d'un espace privatisé aux couleurs de votre marque, situé dans l'espace d'exposition, pour organiser vos ateliers et démonstrations et accueillir les participants. **50 000 € HT**

Ce sponsoring inclut pendant 2 jours :

- Votre logo présent sur tous les supports de communication
- Signalétique haute dans les espaces d'exposition
- Signalétique dans votre espace privatisé
- La présentation de votre espace sur les plans du site internet, le programme, l'application mobile
- Les e-news mentionnant votre hospitality suite
- Des badges personnalisés pour votre équipe

12. Digitaliser votre présence

SITE INTERNET

www.jib-innovation.com présente tout au long de l'année des informations utiles sur le salon. Il est consulté régulièrement par tous les professionnels du secteur. Bénéficiez de l'audience du site Internet pour vous associer à l'actualité du salon.

7 200 000 pages vues / 160 000 visiteurs uniques.
Source Google analytics de janvier à fin novembre 2018.

PUBLI-RÉDACTIONNEL — 6 000 € HT

- Espace privilégié sur la home page du site et relai dans l'onglet actualités
- Texte (700 signes maximum) + image + lien renvoyant vers la page de votre choix

BANNIÈRE PUBLICITAIRE — 3 000 € HT

- 3 bannières publicitaires seront visibles en alternance sur le site.

728 pixels de largeur, sur 90 pixels de hauteur, en quadrichromie.

APPLICATION MOBILE

Cette application permet aux visiteurs et aux exposants des JIB de recevoir, en temps réel, les informations relatives au salon (événements, emplacements des stands, fiches exposants, conférences, …).

Pour la période du 15 septembre au 19 octobre 2018 :
1 525 téléchargements.

INTERSTITIEL — 6 500 € HT

- Votre publicité en plein écran à chaque lancement de l'application.
- Un push par journée d'ouverture du congrès (contenu et horaires à valider par l'organisateur).
- Votre fiche exposant en tête de liste dans l'application (en dépit de l'ordre alphabétique).

MESSAGE PUSH — 2 500 € HT

- Prix pour l'envoi d'un message, 2 messages par jour maximum
- Programmation de messages publicitaires pendant les JIB pour annoncer vos sessions ou animations
- 140 signes maximum. Pas de lien possible.

13. Optimiser votre visibilité

ANNONCE PRESSE DANS LE PROGRAMME FINAL

- 4e de couverture **6 000 € HT**
- 3e de couverture **3 500 € HT**
- 2e de couverture **5 000 € HT**
- Page intérieure **2 000 € HT**

Publicité de votre choix : programme de symposium, atelier ou Agoratech, publicité institutionnelle ou produit, ou logo…

*Format : 148*210 mm avec 5 mm de fonds perdus*
Deadline de remise des éléments : 1er novembre 2019

GOODIES *(marquage JIB + logo partenaire et / ou fourniture des goodies)*

- Sacoches des JIB **7 000 € HT**
- Blocs-notes **3 000 € HT**
- Stylos **3 000 € HT**
- Cordons de badge **7 000 € HT**

PARRAINAGE DU SOCIAL WALL **5 000 € HT**

Votre logo sur l'écran interactif.

BORNES DE E-POSTERS **8 000 € HT**

Installation de 3 bornes digitales dont une sur votre stand. Valorisation de votre logo sur les bornes ou les e-posters.

INSERTION DANS LES SACOCHES DU CONGRÈS **2 000 € HT**

WIFI DU CONGRÈS **5 000 € HT**

Parrainage du WiFi mis à disposition des congressistes gratuitement au sein du congrès.
Votre logo sur la page d'accueil de la connexion WiFi du congrès, avec le message « Votre connexion WiFi vous est offerte par… + votre logo ».

PACK WIFI + MOT DE PASSE **8 000 € HT**

Votre logo sur la page d'accueil de la connexion WiFi du congrès, avec le message « Votre connexion WiFi vous est offerte par… + votre logo ».
Le nom de votre société est le mot de passe d'accès au réseau Wifi (8 caractères minimum et 15 maximum).

ESPACE CHARGEMENT DE SMARTPHONE **5 000 € HT**

PUBLICITÉS À L'ENTRÉE ET À LA SORTIE DU CONGRÈS

- **Publicité sur les portes d'entrée et de sortie** **8 000 € HT**

Des portes sont situées aux entrées et sorties des escalators.
Affichage les 21 et 22 novembre
Fichier à fournir, pose et dépose par le Palais des Congrès.

- **Publicité sur les rampes d'escalator** **8 000 € HT**

Des parois vitrées correspondant aux rampes des escalators sont localisées du niveau 0 au niveau 1, 1 escalator comprenant 2 rampes.
Fabrication, pose et dépose par les équipes techniques du Palais des congrès

- **Publicité sur les escalators** **8 000 € HT**

Habillage des parois vitrées le long des escalators
Réalisation, pose et dépose par le Palais des Congrès.

ESPACE NETWORK'IN **10 000 € HT**

Espace de networking avec bonbonnes d'eau, tables et chaises pour échanger. Votre marque sur la signalétique haute et habillage des bornes de recharge électriques. Un droit de diffusion de vos documents et / ou goodies sur l'espace et la possibilité d'aménager un espace à vos couleurs (sous réserve de validation par l'organisateur).

ESPACE DE VIDÉO-TRANSMISSION **6 000 € HT**

Parrainage des deux espaces situés au sein de l'exposition permettant la retransmission vidéo de la session dans l'espace d'exposition.
Affichage de votre logo sur les espaces de vidéo-retransmission.
Possibilité de disposer un kakémono avec votre publicité (réalisé par vos soins) sur cet espace.

14. Créer du contenu

LE QUOTIDIEN DES JIB 10 000 € HT

Suivez l'actualité Des JIB au quotidien grâce au JIB News.
Après le congrès, les deux numéros des JIB News seront téléchargeables sur le site www.jib-innovation.com
Le JIB News est le seul document pouvant être distribué dans les allées du salon.
Un bandeau publicitaire sera valoriser sur la 1ere page du quotidien.
Diffusion : 3 500 exemplaires

SPONSORISATION D'UNE ÉTUDE NATIONALE SUR LA BIOLOGIE MÉDICALE PRÉSENTEE EN AVANT-PREMIÈRE SUR LES JIB 25 000 € HT

Étude et diffusion

- Thème à définir
- Présentation des résultats de l'étude en avant-première lors d'une conférence dédiée puis sur le site des JIB
- 1 page dans le programme final du congrès remis à tous les participants du
- En format numérique sur le site et diffusé sur l'ensemble des réseaux sociaux.

Visibilité

- Communication sur les réseaux sociaux et dans la presse, campagne dédiée

15. Dîner du congrès
Jeudi 21 novembre 2019

PARRAINAGE D'UNE TABLE DE 10 PERSONNES

Retrouvez les décideurs de la biologie médicale lors de ce dîner comprenant :

- Votre logo au centre de votre table
- 10 invitations de votre société à remettre à vos invités ou collaborateurs
- Cocktail apéritif
- Dîner assis avec animations

TARIF EXPOSANT **2 500 € HT**

TARIF NON EXPOSANT **4 500 € HT**

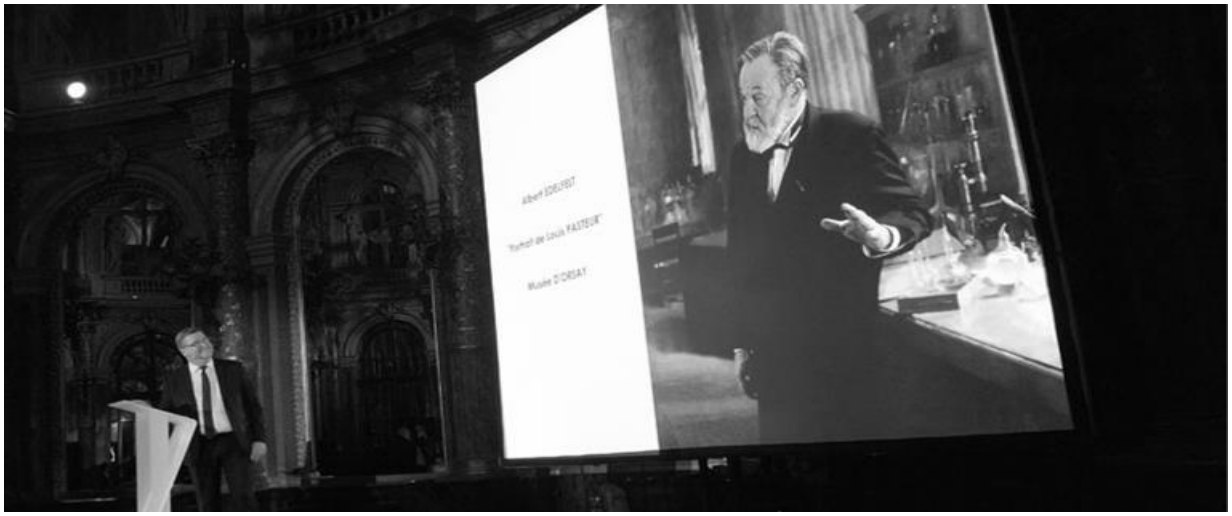

TROPHÉES DE L'INNOVATION

VOUS ÊTES PARTENAIRE DES JIB ?

OUVERTURE DES CANDIDATURES EN AVRIL 2019

POURQUOI NE PAS CONCOURIR POUR L'UN DES TROPHÉES DE L'INNOVATION ?

SOUMETTEZ-NOUS VOTRE PROJET !

LES MEILLEURS D'ENTRE VOUS SERONT RÉCOMPENSÉS LORS DU CONGRÈS.

POUR PLUS D'INFORMATION
WWW.JIB-INNOVATION.FR

FÉLICITATIONS AUX GAGNANTS DE L'ÉDITION 2018

SIEMENS HEALTHINEERS
AGFA HEALTHCARE
ROCHE DIAGNOSTICS
MEDICUS AI

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTENARIAT

1, DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Une attention particulière doit être portée aux clauses et conditions générales de partenariat. Les partenaires s'engagent formellement à respecter l'ensemble des règlements et consignes de la manifestation et toutes les dispositions nouvelles qui pourront être imposées par les circonstances et adoptées dans l'intérêt de la manifestation par l'organisateur. A cet égard, la signature du formulaire de partenariat implique l'acceptation pure et simple tant des présentes conditions générales de partenariat que du règlement de la manifestation auxquels les partenaires déclarent irrévocablement et définitivement adhérer.

2, NON RESPECT DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTENARIAT ET/OU DU RÉGLEMENT DE LA MANIFESTATION

Toute infraction aux présentes conditions générales de partenariat et/ou au règlement de la manifestation pourra entraîner l'exclusion immédiate, temporaire ou définitive du partenaire ceci au seul choix de l'organisateur et sans aucune indemnité quelconque dudit organisateur, notamment relative au remboursement des sommes versées, toutes sommes versées demeurant définitivement acquises au profit de l'organisateur et sans préjudice des poursuites qui pourraient être exercées contre lui par ce dernier contre le partenaire n'ayant pas respecté les présentes conditions générales de partenariat et/ou le règlement de la manifestation.

3, LOCATION ET ATTRIBUTION DES EMPLACEMENTS DE STAND

L'attribution des emplacements des stands sera faite par l'organisateur qui seul décidera sans recours possible de ladite attribution qui, dans la mesure du possible sera toutefois traitée dans l'ordre de réception des demandes.
Les demandes de partenariat doivent être faites par écrit via le formulaire de réservation, accompagné du règlement (50 %) afin d'assurer la réservation de l'emplacement souhaité et/ou des autres formes de partenariat.
A réception complète à la fois du formulaire de réservation et du paiement sus visé, l'emplacement et/ou les autres formes de partenariat seront confirmés et une facture finale du solde dû sera envoyée par courrier. Il convient d'indiquer deux choix d'emplacement de stand sur le formulaire de réservation étant donné que ces choix ne sont qu'indicatif, la décision d'attribution n'appartenant, en définitive et sans recours possible au seul organisateur.
L'acompte ne sera intégralement remboursé que dans les cas limitatifs suivants : l'espace d'exposition est d'ores et déjà vendu en totalité à d'autres partenaires au moment de la réservation initiale ou les formes de partenariat sont engagées en totalité ou en exclusivité auprès d'autres partenaires au moment de la réservation initiée.

4, CONDITIONS DE RÈGLEMENT

50 % à la signature du contrat / ou du formulaire de partenariat comme rappelé à l'article 3 ci-dessus. La facture finale devra être réglée à bonne date, aucun délai dans le règlement ne pourra être accordé. Tous les règlements doivent être effectués par chèque ou virement bancaire. Les frais bancaires éventuels sont à la charge du débiteur et doivent être payés à l'avance dans les mêmes conditions et en même temps que la facture à laquelle ils ont trait.
Le solde sera exigible avant le 1er octobre 2019. Au-delà de cette date, une majoration de 5 % sera appliquée sur le montant dû. Toute annulation après le 1er octobre 2019 ne sera pas remboursée.
Dans le cas où le règlement de la facture et/ou des frais ne seraient pas honorés dans leur totalité à bonne date, l'organisateur se réserve le droit d'annuler tout engagement visant ou non la présente manifestation et l'ensemble des règlements effectués, le solde des factures non réglées par le partenaire en cause demeurant par ailleurs redevable du solde de l'ensemble de ces factures.
Veuillez noter que tous les frais de partenariat quels qu'ils soient sont soumis à la TVA au taux annuel en vigueur à savoir à la date de rédaction des présentes au taux de 20 %. Toutes hausses de ladite TVA ainsi que toutes nouvelles taxes et/ou toutes nouvelles impositions de quelque sorte que ce soit ajoutées à quelques parties que ce soient du contrat de partenariat seront assumés et réglés dans leur totalité par le partenaire au terme de la facture initiale et/ou d'une facture complémentaire, reprenant le montant exact desdites augmentations de TVA et/ou taxes et/ou impositions, adressée par l'organisateur.

5, POLITIQUE D'ANNULATION

La notification de l'annulation ou modification de la taille du stand et / ou d'autres formes de partenariat doit être faite par écrit à l'organisateur, toute annulation et/ ou modification étant soumise par ailleurs aux pénalités et frais ci-après exposés :

- 20 % du montant du contrat de partenariat sera dû si l'annulation et/ou modification est faite plus de 12 mois avant le Congrès, un remboursement pouvant être effectué pour tout règlement payé au-delà de ce montant.
- 50 % du montant du contrat de partenariat sera dû si l'annulation et/ou modification est faite entre 7 et 4 mois avant le Congrès.
- 100 % du montant du contrat de partenariat sera dû si l'annulation et/ou modification est faite moins de 3 mois avant le Congrès.

6, MODIFICATION DES EMPLACEMENTS DES STANDS

L'organisateur se réserve le droit, s'il le juge nécessaire et de sa seule initiative et décision, de modifier à tout moment l'implantation de l'exposition et notamment l'emplacement des stands.

7, DÉFAUT D'OCCUPATION

L'emplacement doit être pris en charge par le partenaire au plus tard avant la date et l'heure spécifiées par l'organisateur par l'intermédiaire du dossier technique. Si le partenaire ne respecte pas la date et le délai, l'organisateur est autorisé à reprendre l'emplacement, sans compensation ni remboursement d'aucune sorte, et sans préjudice des poursuites qui pourraient être diligentées par ce dernier en réparation de tous dommages causés de ce fait, notamment à la réputation et à la bonne tenue de la manifestation obérée par un espace dédié demeuré vide.

8, MONTAGE, DÉMONTAGE ET DUREE DE L'EXPOSITION

L'emplacement du partenaire devra, strictement préalablement à l'ouverture de la manifestation avoir été terminé d'être monté et aménagé par le partenaire.
Le matériel en exposition ne pourra pas être déplacé pendant la manifestation sans l'accord écrit préalable de l'organisateur.
Les partenaires doivent s'assurer d'une présence permanente et continue sur leur stand, ceci pendant l'intégralité des heures d'ouverture de la totalité de la manifestation. En aucun cas, le démontage du stand ne peut être autorisé avant la fin de la manifestation.
L'enlèvement de la structure du stand et de son contenu ne pourra être effectué qu'à la date et pendant les horaires spécifiés par l'organisateur et dédiés à cette tâche.
Il est interdit au partenaire de placer un quelconque objet en dehors du stand et/ou d'excéder de quelque sorte que se soit les dimensions et/ou les hauteurs autorisées, ainsi qu'exposer et/ou faire de la publicité en dehors des stands sans l'accord préalable écrit de l'organisateur.
Le partenaire doit respecter l'intégralité des règles de sûreté, de sécurité et d'incendie du site.
Le partenaire doit se conformer à toutes les règles du pays d'accueil relatives à l'ensemble de ces actions, et notamment celles de communication et de publicité et d'utilisation d'outils de marketing - à la fois verbaux et écrits - de même que le matériel exposé doit être conforme à la législation en vigueur et aux règles éthiques de l'industrie.

9, INTERDICTION DE CESSION OU DE SOUS-LOCATION

Sans accord écrit préalable de l'organisateur, les partenaires ne sont pas autorisés à sous-louer, partager ou transférer leur stand.

10, ASSURANCE

L'organisateur a souscrit à une assurance générale pour la globalité de l'événement qui inclut la responsabilité civile.
Un gardiennage général de nuit peut être prévu en dehors des heures d'ouverture de la manifestation. Cependant chaque partenaire doit souscrire une assurance pour couvrir les risques de vol ou de dégradation de son matériel dont il demeurera seul responsable. L'organisateur ne pourra pas être tenu responsable en cas de dommage corporel, perte ou vol d'effets personnels appartenant aux participants pendant le Congrès.
Le signataire renonce à tout recours contre les organisateurs et s'engage à souscrire toutes polices d'assurance nécessaires pour tous les risques encourus par le matériel exposé (vol, dégâts, etc…), ainsi que les responsabilités civiles de l'ensemble de ses collaborateurs.

11, RESPONSABLITÉ

L'organisateur et le Palais des Congrès n'encourent aucune responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration pour le matériel et biens des partenaires, et ce quelque soit la cause de ces dommages ou détériorations, y compris notamment, et sans que cette liste ne puisse être jugée comme limitative du fait d'erreurs ou négligences de l'équipe du partenaire ou de ses fournisseurs.
L'organisateur décline également toute responsabilité en cas de vol.

12, ANNULATION OU REPORT DE LA MANIFESTATION

L'organisateur se réserve à tout moment le droit de modifier de son seul fait la date d'ouverture ou la durée de la manifestation, comme de décider sa prolongation, son ajournement ou sa fermeture anticipée, sans que les partenaires puissent réclamer une quelconque indemnité à ce titre.
En outre, du fait de guerre, de mesures prises par les autorités locales ou gouvernementales, de grève, de feu ou en cas de force majeure, l'organisateur est contraint d'annuler ou de reporter le congrès, il n'y aura aucun remboursement des sommes d'ores et déjà versées par les partenaires au profit de l'organisateur notamment et sans que cette liste ne puisse être jugée comme limitative, location de stand et tous frais associés. Les sommes versées par les partenaires resteraient de plein droit acquises à l'organisateur sans que lesdits partenaires puissent exercer un quelconque recours à quelque titre que ce soit contre l'organisateur ni ne puissent réclamer une quelconque indemnité de quelque ordre que ce soit au titre de l'annulation ou du report intervenu.

13, DOSSIER TECHNIQUE

Un dossier technique sera envoyé au mois de Juin 2019 à tous les partenaires. Ce manuel contiendra toutes les informations utiles : règlement de la manifestation, spécifications techniques et plans ainsi que les formulaires de commande du mobilier, des éléments de décoration et de tous les services annexes (téléphone, électricité, mobilier…).

14, PROPRIETÉ INTELLECTUELLE

L'organisateur est seul titulaire et/ou habilité à l'utilisation des droits de propriété intellectuelle afférents à la manifestation (droits d'auteurs, marques, logo, etc…) en conséquence de quoi aucune utilisation ne pourra être faite par les partenaires.

15, DONNÉES PERSONNELLES

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, les personnes physiques dont les données auront été communiquées à l'organisateur par le partenaire, disposant d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant. Pour cela il leur suffit d'en faire la demande à l'organisateur par écrit.

16, INTERDICTION DES MANIFESTATIONS PARALLÈLES

Le partenaire s'engage à ne pas organiser quelque manifestation satellite, concurrente ou non et sous quelque forme que ce soit pendant la durée du Congrès sans en avoir auparavant obtenu l'accord express de l'organisateur.